



Département de l'Isère  
Arrondissement de la Tour du Pin

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 11 MARS 2024

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-quatre,  
le lundi 11 mars  
le Conseil Municipal de la commune de FOUR  
dûment convoqué le 06 mars s'est réuni en session ordinaire à  
la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La  
séance est ouverte à 20h05

**Présents** : Jean Papadopulo, Anh Brun, Christelle Bernard, Marielle Berlioz, Cécile Gerey, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Véronique Luxos, Jimmy Delroise, Serge Comberousse.

**Pouvoirs** : Matthieu Joly à Cécile Gerey et Pascale Besch à Marielle Berlioz.

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

---

Ordre du jour

---

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024

**(Rapporteurs Anh Brun, Matthieu Querenet, Cécile Gerey)**

2024-1103-1 ouverture d'un emploi permanent

2024-1103-2 attribution de subventions communales pour l'année 2024

2024-1103-3 passage à la gestion en flux des réservations de logements sociaux

2024-1103-4 personnel communal-protection sociale complémentaire prévoyance – mandat au CDG38

**Questions diverses**

## **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024**

Serge Comberousse indique que des corrections doivent être apportées sur le PV du 29 janvier 2024 pour remettre les échanges dans le contexte :

Serge Comberousse demande à Monsieur le Maire si le PLU va être respecté.

En effet, un permis est arrivé en mairie pour l'OAP du Revellin avec un refus des services extérieurs pour non-conformité au PLU.

Serge Comberousse à Monsieur le Maire : « L'arrêté de lotir a été signé par tes soins. Après les deux mois de recours, tu as reçu un courrier du Préfet te demandant de retirer cet arrêté, chose que tu n'as pas faite. Tu es ensuite allé négocier le permis avec la SARA.

Tu as également reçu un permis avec un avis défavorable dans une zone naturelle que tu as tout de même fait signer par un de tes adjoints pour obtention du permis ».

En réponse, Monsieur le Maire rappelle le circuit d'instruction des DP et PC que voici :

- Dépôt du permis en mairie
- Transfert à la CAPI pour instruction
- Proposition d'arrêté au Maire par le service instructeur de la CAPI
- Signature de l'arrêté
- Contrôle de légalité par les services de la Préfecture.

En conclusion, tous les documents de la commune sont traités de la même manière. Aucun n'a fait exception, même ceux auxquels il a été fait allusion.

Le procès-verbal est approuvé avec une réserve émise par Serge Comberousse pour l'intégration des éléments précédents.

### **1. Ouverture d'un emploi permanent**

Ouverture d'un emploi de secrétaire de mairie fonctionnaire de catégorie B.

Question de Jimmy Delroise : « Est-ce que cela clôture le poste d'Anne-Laure Sitterlin ? ».

Monsieur le Maire répond que le poste d'Anne-Laure Sitterlin est de catégorie C et qu'il reste ouvert pour le moment. Il n'est question que de création de poste.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** l'ouverture d'un emploi permanent.

### **2. Attribution de subventions communales pour l'année 2024**

Une subvention de 450 euros est attribuée à l'association Animafour pour une représentation prévue en Octobre 2024.

Une seconde subvention est versée pour le soutien à l'organisation du Comice Agricole de Roche qui aura lieu en Septembre 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** l'attribution des subventions décrites ci-dessus.

### 3. Passage à la gestion en flux des réservations de logements sociaux

Ce fonctionnement est proposé par la CAPI pour la gestion des logements sociaux. Nous réalisons une convention entre les communes, la CAPI et les bailleurs.

Monsieur Le Maire explique que lorsqu'un logement sera attribué, nous aurons une vision globale et surtout nous éviterons d'avoir des logements vides.

La vision en flux permet de gérer l'ensemble des logements dans ce sens.

Véronique Luxos demande le nombre de logements sociaux sur la commune. Monsieur le Maire explique que l'on en a 45, les logements privés sociaux ne rentrant pas dans ce cadre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** le passage à la gestion en flux des réservations de logements sociaux.

### 4. Personnel communal – protection sociale complémentaire prévoyance – mandat au CDG38

Nous donnons mandat au centre de gestion pour trouver la meilleure protection sociale à partir de janvier.

Les inscriptions en italiques dans la délibération sont à confirmer.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **D'approuver** la délivrance du mandat au centre de gestion concernant la protection sociale.

### Questions diverses

Véronique Luxos nous explique qu'il y a des baisses de tension sur Aillat. Une habitante à la Ranche a eu sa pompe à chaleur détériorée à cause de ces variations.

Eric Doyen répond que l'habitante doit faire intervenir Enedis pour constater. Si le cas est avéré, le TE38 peut ensuite faire une modification.

L'habitante est invitée à communiquer tous les échanges à la mairie.

Emilie Delwaille évoque la situation de Monsieur Maurice Rey qui a demandé des nouvelles sur l'installation d'un miroir pour sa sortie privée.

Anh Brun indique que la demande a été faite en mairie. On précise que le miroir est à la charge de l'habitant quand ce dernier est utilisé par une seule habitation.

Véronique Luxos demande si le miroir en sortie de la rue du Mollard va être remis ?

Eric Doyen va se renseigner sur l'avancement de cette installation.

**Clôture de la séance à 21h00.**

Jean Papadopulo, Maire de Four



Matthieu Querenet, secrétaire de séance



